

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2865

présenté par

Mme de La Raudière

à l'amendement n° 2492 (Rect) de M. Taquet

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 26, insérer l'article suivant:**

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« *h*) Les services de conservation de clés cryptographiques privées, qui ne sont pas des services de dépôt d'actifs numériques ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.